

RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2026

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

La Générale Oblig SICAV étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2025, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation – Exercice 2025	539 464,819
Régularisation du résultat d'exploitation	(5 478,533)
Sommes capitalisées – Exercice 2025	533 986,286

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.